

Département du Lot

Mairie LANZAC

Compte rendu de réunion du 11 Décembre 2014

Date de convocation : 8 Décembre 2014

Secrétaire de séance Jocelyne ROUDIER

PRESENTS : Mmes FRAYSSE, NICKERT, POIGNET, ROUDIER

Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS DE SOUSA, FOUCHE, GARRIGOU, GONCALVEZ MOURA, IZARD, LEGOFF,

ABSENTS : Josiane GUITOU, procuration donnée à Alain DELVERT

Daniel MARIAGE, procuration donnée à Gérard GARRIGOU.

ORDRE DU JOUR

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION SUR LA REVISION DE P.L.U

DELIBERATION MODIFICATIVE POUR BORNE IRRIGATION

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CAMPING DE LANZAC

DEMANDE DE PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PAR LA MAIRIE DE PINSAC

QUESTIONS DIVERSES

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jocelyne ROUDIER est élue à l'unanimité des personnes présentes.

APPROBATION COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014 :

Compte rendu approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

DELIBERATION SUR LA REVISION DE P.L.U

Monsieur le Maire et Nathalie DENIS ont rencontré Mme Sabrina LAGORCE du Cabinet ACE dans le cadre du bilan du P.L.U depuis sa mise en place et évoqué les possibilités de révision. Pour rappel, le PLU actuellement en vigueur a été voté en 2009. Une modification sur les pentes de toit pourrait éventuellement être envisagée ainsi que sur les distances à respecter par rapport aux limites de terrain. En effet, la pente exigée actuellement de 80% et entraîne un surcoût important ce qui freine la réalisation de projets de construction sur notre commune.

Une vive discussion est engagée notamment sur le point précis des toitures avec exemples à l'appui de plus-values subies lors de la construction de leur maison entraînant le mécontentement de certains conseillers.

Monsieur le Maire comprend la réaction de ces personnes et rappelle que lors des réunions d'étude sur le PLU, les représentants de l'ETAT n'ont laissé aucune possibilité de déroger à leurs prérogatives sur ce point particulièrement.

Des élus présents à ces différentes réunions confirment l'intransigeance de ces personnes et le peu d'écoute qu'elles leur ont accordé face à leurs remarques.

La révision totale de P.L.U entrainerait un coût de 18 000 à 20 000 € alors qu'une révision simplifiée aurait un coût de 3000 à 5000 €. Le devis présenté par le Cabinet ACE s'élève au montant de 4320 €

La proposition de révision simplifiée est soumise au vote :

12 voies pour

3 abstentions

Une révision simplifiée sera donc étudiée.

DELIBERATION MODIFICATIVE POUR BORNE IRRIGATION

Un conseiller attire l'attention sur le fait qu'il y a une fuite sur une borne à la Durantie et qu'il en avait informé à plusieurs reprises Cédric BARGUES.

Monsieur le Maire déplore que cette information n'ait pas été communiquée à la Mairie plus tôt ; le nécessaire sera fait le plus rapidement possible afin de régler ce problème de fuite.

Mme CARROUSSEL de la trésorerie de SOUILLAC, nous a informés de la possibilité de modifier les écritures comptables concernant l'investissement réalisé sur les bornes d'irrigation et nous suggère de passer en amortissement les lignes correspondantes.

Une délibération est proposée afin de passer le montant relatif aux bornes d'irrigation en amortissement.

Proposition soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CAMPING DE LANZAC

L'aménagement du camping tel qu'évoqué lors du précédent conseil comprend la réalisation de la clôture, la mise en place de barrière automatique, d'une borne de paiement, d'une borne de distribution de jetons donnant l'accessibilité aux différents services.

Ce dossier a été évoqué avec Mr le Sous-Préfet lors de sa visite le 30 octobre ; Ce dernier nous a incité à présenter une demande de subvention au titre de la DETR et ce avant le 15 décembre de cette année. Au vu du peu de temps imparti, il s'avère que nous ne sommes pas prêts pour présenter un dossier complet pour la réalisation des travaux pour la mise en place de la barrière avec carte. Une étude plus approfondie doit être faite sur la modification de l'aménagement, la sécurisation, la

signalisation à l'intérieur du camping ; Des travaux devront en effet être réalisés concernant le déplacement de la zone de vidange pour les camping-cars et les branchements électriques. La commission devra travailler sur ces différents points.

Une autre question primordiale se pose : Vu la proximité de la Dordogne, aurons-nous l'autorisation de réaliser ces travaux ?

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose alors de déposer une demande de subvention pour la clôture du camping (700 m) et y associer les travaux pour la réalisation du chemin piétonnier prévus pour 2015.

Le montant total du devis s'élève à 55 000 € HT

La demande de subvention doit être envoyée au plus tard le 15/ 12/ 2014.

La proposition est soumise au vote

Proposition votée à l'unanimité.

DEMANDE DE PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PAR LA MAIRIE DE PINSAC

Mr le Maire informe son conseil qu'il a reçu par courrier une délibération du conseil municipal de PINSAC en date du 30 10 2014 accompagnée de l'avis de somme à payer. Cette commune nous demande une participation aux frais de fonctionnement de l'école. Le présent avis fait état d'une somme s'élevant à 1680,48€ pour 2 enfants concernés sans préciser le nom de ceux-ci.

Mr le Maire rappelle que la seule convention signée par la Commune de LANZAC en matière scolaire est celle signée avec l'école de Souillac suite à la suppression de poste en 2013 et concernant uniquement les enfants ne pouvant pas être scolarisés sur la commune par l'absence du niveau correspondant.

La demande de la Commune de PINSAC est soumise au vote.

Demande rejetée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Le SYDED demande la nomination de 2 représentants :

Monsieur GARRIGOU Gérard, titulaire et Monsieur BLADIER Jean-Paul suppléant sont désignés pour être les 2 représentants.

- La commission communication nous présente le journal le Petit Lanzagais avant impression. Il sera distribué avant Noël
- Une collecte de livres pour enfants est organisée par Mlle Delphine PAINOT en partenariat avec Jérôme CENCI et une association pour les enfants d'Afrique.

Une feuille d'information sera glissée dans le journal le petit Lanzagais

- Le programme d'animation Esquirol sera également glissé dans le journal le petit Lanzagais.

- Mr le Maire informe le conseil municipal avoir rencontré avec J Paul BLADIER les représentants de la SAUR pour faire le point sur les remarques annotées par l'ARS concernant les travaux d'aménagement du périmètre de captage.

La constitution du Plan de secours dans le cadre du maintien de la distribution de l'eau potable a été évoquée. Mr le Maire leur a demandé de revoir la proposition de devis d'un montant de 3000 € envoyée par leur service pour l'élaboration de ce dossier. Mr BORIE s'engage à revoir cette proposition, nous attendons donc la nouvelle proposition.

- Monsieur le Maire nous invite à nous rendre à la réunion de présentation de CAUVALDOR le 18 décembre à Gramat. Le fonctionnement de l'entité CAUVALDOR y sera présenté.

- Les amis des Sentiers Souillagais en collaboration avec la Fédération Française de Cardiologie organise le 29 03 2015 « la journée nationale du parcours du cœur »

Mr BLAUWART Rolland représentant l'association souillaguaise nous demande la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes.

Proposition acceptée à l'unanimité

- Monsieur le Maire nous propose 1 devis pour l'achat éventuel de 5 tables et 10 bancs de la STE COMAT ET VALCO

Montant de devis 936 €

Investissement à voir pour le budget 2015

- Restaurant ALOUETTE

Proposition de mise à disposition gratuite et exceptionnelle de la salle des fêtes pour le réveillon du 31 décembre 2014

Proposition acceptée à l'unanimité

FIN DE LA SEANCE A 22h25